



Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

Villabé, le 20/06/2011

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 06 2011**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
M. ACHIEPI, M. BERTAUX, M. BOULY, Mme CAILLERET, M. COCAGNE,
M. DIRAT, M. DOUET, M. DUBOZ, M. FAURE, M. FORLIVESI, , Mme IUGHETTI,
M. LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, M. ROUZIC, M. SEBASTIAN,
Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. AUGUSTE donne procuration à Mme CAILLERET
Mme BERGLAS donne procuration à M. DUBOZ
Mme BOUITIER donne procuration à M. BERTAUX
M. CEANE donne procuration à M. LAFON
Mme CHAIGNEAU donne procuration à M. SEBASTIAN
Mme FRIMAN donne procuration à M. BOULY
M. GRANGER donne procuration à Mme WIRTH
Mme ROSSIGNOL donne procuration à Mme MAGGINI

ABSENT A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M. BRUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 20h40.

1. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS FIXÉE AU DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2011

Vu le décret n°2011- 530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

En application des articles de la circulaire NOR/IOC/A/11/3815/C du 19 mai 2011 conformes aux dispositions du code électoral,

Vu l'arrêté n° 2011. PREF.DRCL/258 du 30 mai 2011 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Le Conseil Municipal,

PROCÈDE ce 17 juin 2011 à l'élection de :

- 15 délégués titulaires
- et 5 délégués suppléants

Madame le Maire rappelle que l'élection des délégués et suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les délégués titulaires sont élus parmi les conseillers municipaux de la Commune.

Les délégués suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur les listes électorales de Villabé.

Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le bureau électoral est présidé par Madame le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : M.FORLIVESI et M.COCAGNE, M.DOUET et M.ROUZIC.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire constate que deux listes sont déposées :

- « POUR VILLABE »
- « POUR UNE FRANCE HUMANISTE ET FORTE »

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dans l'ordre alphabétique, passe dans l'isoloir puis dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les dépouilllements des votes pour chaque liste donnent les résultats ci-après :

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Mandats de délégués	Mandats de suppléants
POUR VILLABE	23	14	05
POUR UNE FRANCE HUMANISTE ET FORTE	03	01	00

Après avoir voté, sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, le Conseil Municipal,

ELIT dans les conditions annexées au procès verbal, les 15 délégués et les 5 délégués suppléants suivants :

DÉLÉGUÉS:

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait
MAGGINI Irène	POUR VILLABE
LAFON Jean-Marie	POUR VILLABE
WIRTH Isabelle	POUR VILLABE
BOULY Jean-Marc	POUR VILLABE
FRIMAN Marie-France	POUR VILLABE
BERTAUX Christian	POUR VILLABE
CAILLERET Yveline	POUR VILLABE
DUBOZ Patrice	POUR VILLABE
BOUITIER Brigitte	POUR VILLABE
DOUET François	POUR VILLABE
MALLET Sylvie	POUR VILLABE
FORLIVESI Roger	POUR VILLABE
COCAGNE Gérard	POUR VILLABE
DIRAT Karl	POUR UNE FRANCE HUMANISTE

SUPPLÉANTS :

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait
ROSSIGNOL CECILE	POUR VILLABE
RIEHL Marie	POUR VILLABE
AUGUSTE Manuel	POUR VILLABE
IUGHETTI Laurence	POUR VILLABE
BERGLAS Monique	POUR VILLABE

2. A l'unanimité, 26 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE les compte rendus définitifs des conseils municipaux du 27 avril 2011 et du 25 mai 2011.

3. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° INFOR 19/2011 en date du 28 avril 2011 :

approuvant le contrat de maintenance et d'hébergement du site internet de la commune.

Décision n° ADM/ST 20/2011 en date du 05 mai 2011 :

Il est passé avec la société EGM, sise 5 rue des Courrieres- 92000 NANTERRE, un contrat pour la maintenance du système d'arrosage automatique du terrain de sport en herbe du gymnase du Bras de Fer. Le contrat est conclu sur la base de 1189, 65€ HT soit 1422.82€ TTC.

Décision n° ADM/ST 21/2011 en date du 05 mai 2011 :

approuvant le contrat d'entretien des extincteurs des bâtiments communaux.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

4. Affaires financières

A- FIXATION DES TARIFS DE MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE SERVICE CULTURE, FÊTES ET CÉRÉMONIES

A l'unanimité – 26 voix POUR dont 08 par procuration - :

APPROUVE les tarifs de manifestations organisées par le service Culture, Fêtes et Cérémonies et mentionnées ci-dessous :

- Le 9 juillet 2011 (en remplacement de la sortie à la serre aux papillons) :

Sortie au parc des expositions, porte de Versailles, pour la visite « Le Temps des dinosaures, 2 ».

Tarifs proposés :

VILLABEENS : Adultes, 10 €/Enfants, 5 €.

EXTERIEURS : Adultes, 20 €/Enfants, 10 €.

- Le 15 octobre 2011:

Concert Festi'Villa d'automne « Les Blaireaux » à La Villa.

Tarif proposé : 10 €.

Pour les places vendues par l'intermédiaire de Réseau France Billet, la Mairie prend en charge les frais induits par le contrat passé avec le prestataire (soit 2 € par billet vendu).

- Du 18 au 21 octobre 2011:

Spectacle « le Dibbouk » à La Villa.

Tarifs proposés :

- ⇒ représentations scolaires écoles primaires : 350 € par école.
- ⇒ Représentation pour le collège : 550 €.
- ⇒ Représentations tout public :
 - Adultes : 8 €
 - Enfants : 5€.
 - Tarif unique : 5 € pour les familles des enfants ayant bénéficié d'une sensibilisation.

B- FIXATION DES TARIFS DE LA BUVETTE MUNICIPALE

A l'unanimité - 26 voix POUR dont 08 par procuration - :

APPROUVE de fixer les tarifs 2012/2013 pour la buvette lors des manifestations organisées par la Municipalité suivants :

TARIFS 2012/2013		
DENREES	Sandwichs	2.00€
	Barquette de Frites	1.50€
	Frites-merguez / Frites-saucisses	2.50€
	Petit paquet de chips	0.50€
	Tartiflette	5.50€
	Viennoiseries	1.50€
	Petites viennoiseries	1.00€
	Glace	1.00€
	Crêpes	1.50€
	Bonbons (le sachet)	1.50€
	Barre chocolatée	1.50€
	Petite barre chocolatée	0.50€
BOISSONS	Vin chaud (le verre)	0.50€
	Café, thé, infusions, chocolat	0.50€
	Eau 50cL	0.50€
	Eau 1,5L	1.00€
	Boissons en cannette	1.00€
	Boissons en cannette (alcool type bière)	2.00€
VENTES DIVERSES	Coffret découverte de Villabé (offert gratuitement lors de chaque mariage sur la commune et pour les nouveaux arrivants)	10.00€

5. Affaires administratives

A- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER L'AVENANT N°2 DU LOT N° 1 DU MARCHE DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS « BASE DE VIE – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – TERRASSEMENT »

A l'unanimité des suffrages exprimés – 23 voix POUR dont 08 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) - :

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot n° 1 « Base de vie - démolition-terrassement - gros œuvre» du marché de travaux de réhabilitation du centre de loisirs qui a pour objet d'intégrer les plus-values et les moins-values sur les postes sus-visés selon le bilan financier de l'entreprise. Le montant total final de l'avenant s'élève à 51 277 € H.T soit 61 327,29 € TTC.

B- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER L'AVENANT N°2 DU LOT N° 5 DU MARCHE DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS « PLÂTRERIE – DOUBLAGE – ISOLATION – FAUX PLAFOND»

A l'unanimité des suffrages exprimés – 23 voix POUR dont 08 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) - :

DÉCIDE d'autoriser madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n° 5 « Plâtrerie – doublage – isolation – faux plafond » du marché de travaux de réhabilitation du centre de loisirs qui a pour objet d'intégrer des plus-values. Le montant total final de l'avenant s'élève à **2 198,70 € H.T, soit 2 629,65 € TTC.**

C- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS POUR PROLONGATION DE LA DURÉE DES TRAVAUX

A l'unanimité des suffrages exprimés – 23 voix POUR dont 08 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) - :

DÉCIDE d'autoriser madame le Maire à signer l'avenant n°1 commun à tous les lots du marché de réhabilitation du centre de loisirs afin de reporter la date limite d'achèvement des travaux au 31 octobre 2011, en raison des sujétions techniques imprévues apparues au cours de la démolition du bâtiment.

D- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHE DE FOURNITURES DE REPAS EN LIAISON FROIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés – 25 voix POUR dont 08 par procuration – 01 ABSTENTION (M.FAURE) - :

DÉCIDE d'autoriser madame le Maire à lancer et signer un marché de fournitures de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de la commune selon la procédure d'appel d'offres ouverte des articles 57, 58, 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

E- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

A l'unanimité – 26 voix POUR dont 08 par procuration - :

DÉCIDE d'autoriser madame le Maire à lancer et signer un marché de services pour l'entretien des espaces verts de la commune selon la procédure d'appel d'offres ouverte des articles 57, 58, 59 du Code des Marchés Publics.

F- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION DE VESTIAIRES DU STADE RUE DU CHEMIN VERT

A l'unanimité - 26 voix POUR dont 08 par procuration - :

DÉCIDE d'autoriser madame le Maire à lancer et signer un marché de travaux pour la création de vestiaires du stade à Haute Qualité Environnementale (HQE) situé rue du chemin Vert selon la procédure adaptée de l'article 28 du Code des Marchés Publics avec possibilité de négociation des offres pour un montant estimatif de 490 000€ HT soit 586 040€ TTC.

G- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S) DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE RUE DU CHEMIN VERT

A l'unanimité - 26 voix POUR dont 08 par procuration - :

DÉCIDE d'autoriser madame le Maire à demander une subvention auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) dans le cadre de la construction des vestiaires du stade – rue du chemin Vert –

H- RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

A l'unanimité - 26 voix POUR dont 08 par procuration - :

APPROUVE le projet de renouvellement d'agrément à la CAF et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

I- PORTER À CONNAISSANCE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2010 DE LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE L'ESSONNE (SEE)

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les rapports d'activité 2010 de la Société des Eaux de l'Essonne concernant l'Eau Potable et l'assainissement.

Les documents sont consultables en Mairie, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

6. Questions orales

Questions des élus de la liste : **Villabé Ensemble**.

➤ **01 : Numéro d'urgence le week-end et jour férié :**

Madame, le Maire à l'occasion du dernier Conseil municipal, en réponse à l'une de nos questions relative à la qualité du nouveau service de ramassage de nos déchets, vous nous avez appris que vous aviez fait appel, un samedi, aux services techniques pour une intervention afin de faire enlever votre poubelle qui avait été oubliée...

Nous sommes parfois contactés par des Villabéens qui souhaiteraient une intervention des services Municipaux. En tant qu'élus responsables et attentifs au bien être de nos concitoyens, nous souhaiterions pouvoir disposer des coordonnées de votre Maire adjoint de permanence.

Allez-vous, Madame le Maire, répondre favorablement à notre demande ?

Réponse :

La permanence des adjoints n'est destinée qu'à assurer la représentation légale et urgente de la commune en cas d'évènement grave.

En cas de difficulté majeure, la gendarmerie peut être contactée et c'est elle qui juge de la nécessité ou non d'appeler la permanence.

Pour les autres cas, la mairie est ouverte 41 heures par semaine et, en dehors des plages d'ouverture, il est toujours possible d'envoyer un mail.

Toutes les demandes, qu'elles soient orales ou écrites, sont examinées avec la plus grande attention.

➤ **02 : CAECE**

Madame, le Maire, le 6 juillet 2011, Villabé ayant rejoint la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne fêtera 1 an d'intercommunalité !

Avez-vous établi un bilan des objectifs que vous vous étiez fixés en rejoignant cette communauté et pouvez-vous nous le communiquer ?

Réponse :

Le principal objectif a été atteint au moment de l'adhésion à la communauté d'agglomération : celui de conserver le libre choix de notre intercommunalité au lieu de nous le faire imposer par le Préfet. Et cette crainte était fondée car, dans la refonte actuelle de la carte intercommunale, le Préfet a déjà proposé le regroupement forcé de certaines communes.

Pour le reste, et mieux qu'un long discours, je vous distribue le texte de la prochaine lettre d'information du personnel qui détaille toutes les actions en cours à l'agglomération.

➤ **03 : Le prix de l'eau.**

Parce que l'eau est un bien vital et ne devrait pas être une marchandise, la Cellule du Parti communiste français de Villabé a lancé une pétition afin d'obtenir un débat public sur la gestion de l'eau.

Le marché passé par la communauté d'agglomération avec la société des Eaux de l'Essonne se termine en 2012 et c'est à priori, fin juin que les élus au Conseil de notre communauté décideront si l'agglomération doit se lancer dans la création d'une régie publique ou si elle lancera une procédure de mise en concurrence pour confier la gestion de l'eau au secteur privé.

Madame, le Maire, avez-vous avec votre équipe mené une réflexion sur ce sujet et allez-vous demander au Conseil communautaire l'instauration d'un débat public ?

Réponse :

Je suis étonnée que votre groupe reprenne à son compte les sujets portés par ses adversaires politiques !...

Pour l'agglomération, la gestion de l'eau et de l'assainissement représente un budget annuel d'environ 14 millions d'euros. Il s'agit donc, effectivement, d'un enjeu important.

J'ai le plaisir de vous informer qu'une étude est actuellement en cours pour définir le mode de gestion future à l'issue de l'actuelle délégation de service public qui se termine fin 2012.

Une toute première présentation en a été faite récemment aux Maires des communes de l'agglomération. Sans que les choix définitifs aient été arrêtés, les premières tendances sont les suivantes :

- l'analyse économique montre qu'aucun mode de gestion ne présente un avantage déterminant.
- le traitement des eaux usées constitue un domaine complexe car la conduite d'une station d'épuration demande une grande technicité. De plus, pour des raisons de responsabilité, il est délicat de séparer le transport des eaux usées de leur traitement. C'est pourquoi, le rapport d'étape de l'étude préconise plutôt une gestion sous forme de DSP.
- par contre, pour l'eau potable, le choix reste ouvert entre la DSP et la régie.

Compte tenu des délais de préparation et de négociation d'une éventuelle DSP, le choix final devra être opéré rapidement. Le rapport définitif de l'étude sera rendu public et vous pourrez le consulter.

Questions des élus de la liste : « A gauche pour la démocratie et le progrès »

1. Début mai, les familles se sont installées dans les nouveaux logements HLM. Pouvons-nous connaître quelle part de ces appartements a été attribué par la mairie et le nombre de familles bénéficiaires ?

Réponse :

A ce jour, 63 logements sont attribués dont 36 sur 41 du contingent mairie. 5 demandeurs ont en effet refusé le logement qui leur était proposé.

Sur les occupants de ces 63 logements, 53 ont un lien direct avec Villabé : des Villabéens, d'anciens Villabéens cherchant à revenir, personnes travaillant à Villabé.

19 logements dépendant du contingent du Conseil Régional et du 1 % patronal n'ont toujours pas fait l'objet de propositions. J'ai demandé que la commune puisse en bénéficier.

2. Des associations et de nombreux habitants de notre cité s'inquiètent du « poids » pris par l'agglomération dans notre vie communale et la place importante d'Evry. Comment peut-on rassurer nos concitoyens et, sans remettre en cause les avantages d'une coopération d'une communauté de villes, garantir l'autonomie des associations et de la vie municipale ?

Réponse :

Je suis surprise par votre question car le seul impact direct de l'agglomération sur les Villabéens concerne les équipements transférés : la médiathèque et l'école de musique « Harmonie ».

Je rappellerai aussi qu'un autre impact tout aussi direct dont bénéficieront les Villabéens concerne la baisse du prix de l'eau de 12 %.

A moins que vous ne vouliez parler de l'Amicale de musique, qui, je le rappelle, a été transférée à l'agglomération du fait de l'implication financière forte de la commune dans cette association qui exerce dans un domaine relevant de la compétence communautaire.

Même si le contexte règlementaire de la gestion de cette association est en cours d'évolution, je suis intervenue fermement auprès du président de l'agglomération pour que son fonctionnement reste sous le statut associatif. Une autre solution aurait été qu'elle intègre les services de la CAECE mais je ne l'ai pas souhaité. La nouvelle formule adoptée coûte quand même 40 000 € de plus à la CAECE du fait des charges de personnel qui ne sont pas les mêmes qu'auparavant.

Sur un plan plus général, vos cinq élus communautaires ont vocation à construire le territoire communautaire de demain avec les autres villes associées. Mais ils ont également la charge de garantir l'indépendance de la gestion communale face à l'agglomération. Je suis témoin que son président est très vigilant sur ce point car aucune décision n'est prise sans l'accord préalable des communes concernées.

3. Le marché passé avec la Société des eaux de l'Essonne se termine en 2012. Il concerne notre commune. A qui sera confiée par notre communauté d'agglomération la gestion de notre eau à partir de l'année prochaine ?

C'est une question d'importance compte tenu du prix de cette eau et du choix à faire entre une gestion publique ou privée. Comme des dizaines de Villabéennes et Villabéens signataires d'une pétition que des militants de gauche de notre village soumettent, nous pensons qu'un débat public mérite d'être organisé et, qu'en tout cas, le choix ne soit pas fait sans une large information. Nous soutenons la proposition d'une étude sérieuse autour de la création d'une régie publique à l'exemple de la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, de la ville de Paris, d'autres communes de toutes tendances. Nous souhaitons que cette demande soit retenue.

Réponse :

Pour l'agglomération, la gestion de l'eau et de l'assainissement représente un budget annuel d'environ 14 millions d'euros. Il s'agit donc, effectivement, d'un enjeu important.

J'ai le plaisir de vous informer qu'une étude est actuellement en cours pour définir le mode de gestion future à l'issue de l'actuelle délégation de service public qui se termine fin 2012.

Une toute première présentation en a été faite récemment aux Maires des communes de l'agglomération. Sans que les choix définitifs aient été arrêtés, les premières tendances sont les suivantes :

- l'analyse économique montre qu'aucun mode de gestion ne présente un avantage déterminant.
- le traitement des eaux usées constitue un domaine complexe car la conduite d'une station d'épuration demande une grande technicité. De plus, pour des raisons de responsabilité, il est délicat de séparer le transport des eaux usées de leur

traitement. C'est pourquoi, le rapport d'étape de l'étude préconise plutôt une gestion sous forme de DSP.

- par contre, pour l'eau potable, le choix reste ouvert entre la DSP et la régie.

Compte tenu des délais de préparation et de négociation d'une éventuelle DSP, le choix final devra être opéré rapidement. Le rapport définitif de l'étude sera rendu public et vous pourrez le consulter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,
Mme CAILLERET